

## Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu les statuts du SUFA adoptés par le conseil d'administration en séance du 24 avril 2012,  
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 22 mars 2016 portant approbation de la nomination de Monsieur Michel CARETTE en tant que Directeur du Service commun Universitaire de Formation tout Au long de la vie,

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Monsieur Michel CARETTE, professeur des universités, est nommé Directeur du Service commun Universitaire de Formation tout Au long de la vie (SUFA), à compter du 22 mars 2016.

#### **Article 2 :**

Le mandat du Directeur du SUFA est limité à la durée du mandat du Président en exercice.

#### **Article 3 :**

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 23 mars 2016



  
**Yvon BERLAND**  
Président d'Aix-Marseille Université